



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi de 14h à 17h

Mercredi de 8h à 12h

N°3-2025

Séance du 26 septembre 2026

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Damien PERIARD.

Mme Sylvie GRANDPERRIN

Absents excusés : Sonia ABRAHAM qui donne procuration à Sébastien ANGEL, Hervé LEVY qui donne procuration à Damien PERIARD.

Absent : Rémi DI FABIO

Secrétaire : Sébastien LAMBERT

Le compte rendu de la réunion du 4 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **RGPD : choix du nouveau prestataire**

Mr Le Maire rappelle le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité

dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la délégation de cette mission présente un intérêt certain.

Jusqu'à ce jour, cette mission était assurée par le SIDEC via un avenant du 20 décembre 2019 à la convention de services DITIC. Mais par courrier du 25 août 2025, ce dernier nous informe de sa volonté de résilier cet avenant en respectant un préavis de trois mois qui court à compter de la réception de cette lettre.

Mr Le Maire présente deux devis :

- L'ARNIA, suggérée par le SIDEC, présente un devis de 300 € annuel et 600 € par jour pour toutes prestations spécifiques.
- AMS CONSULTING qui présente un devis en deux phases :
 - Mise en conformité initiale pour un montant de 350 € TTC
 - Phase de suivi annuelle : 250 € TTC par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir le devis de AMS CONSULTING.

- **Prise en charge d'un transport des élèves à la médiathèque de Gendrey.**

Mme GRANDPERRIN Sylvie travaillant pour la CCJN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Comme l'an passé, les écoles du RPI présentent une demande aux mairies consistant à prendre en charge les frais de transport pour une sortie à la médiathèque de Gendrey.

Le tarif est ajusté chaque année en fonction du tarif du transporteur.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur d'une fois par an à ces frais. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la proposition de Mr Le Maire

- **Devis spectacle de Noël**

Monsieur Le Maire propose d'organiser cette année autour du goûter annuel de Noël des enfants un spectacle.

Le conseil municipal a choisi l'association « chansons aux pommes » pour un spectacle musical, qui reste à définir, d'un montant de 350 € TTC.

La date retenue est le **samedi 20 décembre après-midi**.

Les familles concernées recevront une invitation prochainement dans leur boîte aux lettres.

- **Assiette, dévolution et destination des coupes 2026**

Bois d'Amont

Sur proposition de l'O.N. F, affouage parcelle : 31re

- **Devis ECR**

Mr Le Maire rappelle le signalement par une tierce personne de l'existence de dépôt de déchets sur le territoire de la commune de Vitreux, parcelle cadastrée ZE 0043.

Suite à cette plainte, la commune a fait l'objet d'une inspection de la DREAL suivi d'un arrêté préfectoral en date du 28/04/2023 qui dans son article 3.2 alinéa 1 prescrit la surveillance des effets de l'installation sur son environnement sur les bases d'un avis d'un organisme spécialisé ou d'une personne compétente dans le domaine des installations de stockage des déchets.

C'est pourquoi Mr Le Maire présente au conseil municipal les devis d'ECR :

- Etude de stabilité d'un remblaiement pour un montant de 8 440.00 € HT soit 10 128.00 € TTC
- Etude d'un ancien dépôt de déchets pour un montant de 5 210.00 € HT soit 6 252.00 € TTC

Le conseil municipal approuve les devis présentés par Mr Le Maire.

- **Demande de subvention voyage d'intégration collège de Pesmes**

Le collège de Pesmes organise pour les élèves de sixième un voyage d'intégration de 3 jours à Prémamanon au tarif de 150 €.

Un élève de la commune est concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'allouer la somme de 50 € à la famille de cet élève.

- **Devis de création d'un chemin communal**

Le conseil municipal décide de la création d'un chemin communal le long des parcelles ZK42 et ZK46. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Cadoux pour un montant de 5 934.00 € TTC.

- **Cession à l'euro symbolique à la communauté de communes jura nord du terrain du futur groupe scolaire.**

Dans le cadre de la création du futur groupe scolaire, sis 5 Place de la Mairie, la Communauté de Communes Jura Nord doit, pour pouvoir démarrer le projet, être propriétaire du dit terrain.

Pour ce faire, le conseil municipal décide :

- De céder à l'Euro symbolique les parcelles cadastrées AE 152, AE 67 et AE 216, d'une superficie de 5653 m² sur lesquelles se tiendra le nouveau groupe scolaire.
- De procéder au déclassement du domaine public communal des dites parcelles

- **Remboursement aux affouagistes du trop perçu par la commune.**

Mr Le Maire expose que dans le cadre de l'affouage 2022, bois du Vaudenay parcelle 24, un acompte de 80 € avait été demandé aux affouagistes.

Or pour certains d'entre eux cet acompte s'est avéré trop élevé au regard du nombre de stères réellement facturés.

Mr Le Maire propose de rembourser les affouagistes ayant trop payé.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la proposition de Mr Le Maire.

- **Questions et informations diverses**

- **Cérémonie du 11 novembre** : La cérémonie se déroulera à 10h30 au monument aux morts.

- **LETNA trail tour** : 31 mai 2026

- **Plantation haies le 28 novembre 2025** : plantation de 490 ml de haie sur les parcelles ZK42, 46, 56 et 62 qui s'inscrit dans une optique de restauration des milieux et de réaménagement paysager ; projet financé par la fédération départementale des chasseurs du Jura.

La plantation sera réalisée par le lycée agricole de Châteaufarine, par les élèves de l'école de Vitreux, par les chasseurs et conseillers municipaux.

Toute personne intéressée peut nous rejoindre le 28 novembre pour participer à la plantation de cette haie.

Schéma théorique de plantation de haies

